



AAC - Apprentissage anticipé de la conduite

Arrivée en France en 1987, l'apprentissage anticipé de la conduite est le meilleur moyen d'assurer la sécurité pour les futurs conducteurs. Depuis 2014, elle est accessible dès 15ans. Elle offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 et demi. Le candidat pourra ainsi conduire seul le jour de ses 18 ans.

DUREE DE LA FORMATION

Un an minimum

LIEU DE LA FORMATION

*Quimperlé
Rédéné
Mellac
Moëlan Sur Mer*

DATE(S) : nous contacter

TARIF : *variable selon*

*l'évaluation de départ,
obligatoire avant toute
formation*

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- De réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 ans ;
- De commencer la formation initiale école de conduite dès 15 ans ;
- D'acquérir de l'expérience de conduite ;
- De passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi.
- D'augmenter sensiblement les chances de réussite à l'examen du permis de conduire ;
- D'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « Jeune conducteur ».

PROGRAMME DE FORMATION

Durée de la formation :

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 km minimum :

- formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum)
- un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur
- 1er rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1000 km
- 2ème rendez-pédagogique au terme des 3000 km parcourus

Programme :

- 1) Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
- 2) Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts - stationnement, visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

PROGRAMME DE FORMATION (suite)

3) Une formation pratique :

- Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée
- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction.
- Circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération.
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 15 ans minimum

RÉSULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie B

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
- L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTION DE LA FORMATION

- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.